

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 19-368-1927 chargeant M. Cavallé de l'expédition des affaires courantes et urgentes.

n° 19-368-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 juillet 1927

Numéro JO  
n° 368 du 31/07/1927

Date du numéro  
31 juillet 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: En raison de l'absence de Djibouti pendant quelques jours du chef de la colonie,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1

M. Cavallé administrateur de la classe des colonies, chef du service des affaires politiques est chargé, pendant la durée de l'absence de Dubout du chef de la colonie de l'expédition des affaires courantes et urgentes. M. Cavallé signer : Pour le Gouverneur absent et par ordre: L'Administrateur chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, Art, 2 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac